

# **Commune de Chamoson**

## **Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Chamoson porte à la connaissance du public que Monsieur Médéric Rittmann, Rue Centrale 10, 1955 Chamoson, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle No 6946 plan N° 58 Rue de l'Eglise 3, 1955 St-Pierre-de-Clages
Enseigne	:	La Potagère
Prestations	:	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place. Offre de mets à emporter et/ou à livrer.
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Du dimanche au jeudi de 07 h. à 23 h. Le vendredi et samedi de 07 h à 24 h.
Début de l'activité	:	le 12 avril 2021

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 12 avril 2021.

Chamoson, le 12 mars 2021

**L'Administration communale**